

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON
AR Prefecture
046-214601767-20231116-2023-11-85-DE
Reçu le 29/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 10

Absents 02

Date de la convocation :

08 novembre 2023

Date d'affichage :

09 novembre 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-11-85

**Contrat d'entretien des
extincteurs**

Acte rendu exécutoire après



Dépôt en Sous-Préfecture

Le 29/11/2023

Et publication ou notification

Du 30/11/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-trois** le seize du mois de novembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié
Laurie- Bouyssou Vanessa à compter du point 7 de l'ordre du jour.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a
donné pouvoir à Martinez Dimitri.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat
faite par l'entreprise CHUBB pour la maintenance des extincteurs.

Ledit contrat s'élève à 1 505.77 € HT, soit 1 806.93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le contrat de maintenance des extincteurs
proposé par l'entreprise CHUBB;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à
intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

